

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2024-33(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 juillet, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 20 juin 2024

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3<sup>ème</sup> vice-président, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

**Objet** : Demande de subventions – « programme Interreg de Coopération Européenne Transfrontalière FEDER ALCOTRA » projet RISK CAP

**Le président expose** :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence a pour missions régaliennes : la protection et l'évaluation des risques de sécurité civile ; la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ; la protection des biens, des personnes et de l'environnement ; les secours d'urgence aux personnes victimes d'accident, de sinistres ou de catastrophes, ainsi que leur évacuation.

Dans le cadre d'un appel à projet « programme Interreg de Coopération Européenne Transfrontalière FEDER ALCOTRA », le SDIS 04 a intégré un consortium composé d'entités françaises et italiennes pour déposer un projet appelé « RISK CAP ». Le bureau avait déjà délibéré sur le principe le 25 novembre 2022 (délibération 2022-56 FIN).

Le programme ALCOTRA est financé par les subventions FEDER (Fonds Européens de Développement Régional) et apporte son soutien aux projets qui contribuent à la croissance économique et sociale des territoires transfrontaliers franco-italiens.

Le défi d'ALCOTRA est de répondre aux besoins communs des populations voisines, en donnant vie à des initiatives qui respectent :

- Les différences culturelles,
- Le patrimoine naturel,
- Et qui contribuent à l'enjeu de la transformation numérique.

Cette 6<sup>ème</sup> programmation finance des initiatives en accord avec les 5 défis majeurs de l'Union Européenne :

1. Innovation et recherche
2. Environnement
3. Inclusion sociale
4. Approche territoriale
5. Dépasser les obstacles transfrontaliers.

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20240704-B-2024-33-FIN-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2024  
Date de réception préfecture : 11/07/2024

Les projets de la nouvelle programmation 2021-2027 des fonds Interreg ALCOTRA sont financés à hauteur de 80 % par le biais de la région Auvergne Rhône Alpes, organisme autorité de gestion depuis 2014.

Dans le cadre du projet « RISK CAP », le SDIS 04 souhaite déployer plusieurs actions comme suit :

- Un chargé de projet assurera le suivi administratif et financier en constante coopération avec l'ensemble des partenaires et collaborateurs du projet ;
- Le service communication assurerait le relais des informations du projet sur les différents réseaux du SDIS et la mise en place de supports pédagogiques (grand public, scolaires, autorités locales) ;
- Un agent serait dédié à la sensibilisation des établissements scolaires, de l'école de jeunes sapeurs-pompiers, la participation (forums, salons etc.), des élus locaux et l'organisation d'évènements pour le grand public, les entreprises du territoire. Un véhicule itinérant serait affecté pour effectuer les missions préventives, transportant les outils multimédia ( micro-ordinateurs avec grands écrans, lunettes de réalité virtuelle) et le personnel chargé d'animer les réunions, équipé du logiciel de simulation virtuelle (données apportées par l'ensemble des partenaires du projet).Plusieurs communes du territoire sont jumelées avec des villes italiennes, ce jumelage permettrait de pouvoir pointer les menaces communes et bonnes pratiques à avoir en cas d'incidents liés à ces risques naturels ;
- Agent chargé du développement du logiciel de simulation virtuelle (conception de scénarios autour des thématiques propres au territoire et partagés par l'ensemble des partenaires au territoire ALCOTRA, animation des formations d'élus et d'entreprises) ;
- Une coopération des services opérationnels interviendrait pour des séances d'échanges de bonnes pratiques avec et entre les autorités locales, (intervention avec l'appui du préfet pour une perspective à venir). Ces formations pourraient résulter d'accords ou de principes de coopération transfrontaliers avec les autorités locales italiennes. Les récentes catastrophes naturelles démontrent un réel besoin d'une préparation et d'une organisation pour faire face aux situations de crise.
- Aussi, les centre de secours du SDIS 04 couvrent une grande partie du territoire, lors de leurs portes ouvertes, il est envisagé de pouvoir sensibiliser le grand public aux risques naturels ainsi qu'aux problématiques communes aux partenaires transfrontaliers italiens. Cette perspective permettrait de pouvoir toucher un grand nombre de la population ainsi que les acteurs du monde économique toute catégorie et âge confondus.
- Le SDIS 04 souhaite également pouvoir mettre en place des cours en italien destinés aux agents affectés au projet.

Le volume financier de l'opération est de 281 250 euros répartis comme suit :

| Catégories de dépenses / Categorie di spesa   | Montant prévisionnel HT/ Importo previsionale |
|---|---|
| Frais de personnel / Costi per il personale (20%)   | 45 000 €                                      |
| Frais de bureau et frais administratifs / Spese d'ufficio e amministrative (15%)                            | 6 750 €                                       |
| Frais de déplacement et d'hébergement / Spese di viaggio e soggiorno (10%)                                  | 4 500 €                                       |
| Frais liés au recours à des compétences et à des services externes / Costi per consulenze e servizi esterni | 120 000 €                                     |
| Frais d'équipement / Spese relative alle attrezzature   | 105 000 €                                     |
| Frais d'infrastructures et de travaux / Spese per infrastrutture e lavori                                   | 0 €   |
| <b>Total / Totale</b>   | <b>281 250 €</b>                              |

Le taux de subvention attendu est de 80%.

Il est demandé au Bureau :

- D'approuver la participation du SDIS 04 à l'élaboration de la candidature de ce projet simple,
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL